

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/12/13

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h25	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
13 décembre 2024		20 décembre 2024	20 décembre 2024

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
Mme MACAIGNE Christèle
M. MARRELLA Vincent
Mme MUHLMANN Aude
M. DUMON Joël

Mme KRAOUCHE Bakhta
Mme OUTOMURO Clotilde
Mme KEUVREUX Anita
Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme DA ROCHA Maria

M. IAFRATE Michel
Mme MOLINA Angélique
M. PELTIER Xavier
M. DOLBEAU Jonathan
Mme INTERRANTE Rose Marie
M. VILLA Victor
Mme STEINBACH Danièle

Étaient absent(e)s avec procuration (6)

M. Didier NOBILE procuration à M. RISSER Charles

M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle

M. BARBARAS Pascal procuration à M. DUMON Joël

Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica

Mme GATTO Josiane procuration à Mme INTERRANTE Rose Marie

M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

Mme BENCI Monique

M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

13. Subventions aux associations.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil municipal,

D'attribuer différentes subventions :

- Une subvention exceptionnelle de 300,00 € au Club Vosgien pour l'organisation du congrès départemental
- Une subvention exceptionnelle de 275,00 € à l'UNC de Rombas pour la confection d'un drapeau remis à l'école primaire de la ville basse
- Une subvention de 500 € à l'association KARATE DO IKIGAI de Rombas (nouveau club)
- Une subvention de 6.000 € à la MAISON DES LYCEENS (Julie Daubié)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 300,00 € au Club Vosgien pour l'organisation du congrès départemental.
- 275,00 € à l'UNC de Rombas pour la confection d'un drapeau remis à l'école primaire de la ville basse.
- 500 € à l'association KARATE DO IKIGAI de Rombas.
- 6.000 € à la MAISON DES LYCEENS (Julie Daubié).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 20 décembre 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU